

**AVIS DE CONCOURS – 2027
FILIERE CULTURELLE – CATEGORIE A**

**LES CENTRES DÉPARTEMENTAUX OU INTERDÉPARTEMENTAUX DE GESTION
ORGANISENT POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL LE CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE**

PÉRIODE D'INSCRIPTION :

Période de retrait des dossiers d'inscription : **15 septembre 2026 au 21 octobre 2026**

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription (cachet de La Poste faisant foi ou validation de l'inscription dématérialisée dans l'espace sécurisé) : **29 octobre 2026**

Toutefois, les dossiers pourront être complétés jusqu'au **1^{er} février 2027** (cachet de La Poste faisant foi ou dépôt dans l'espace sécurisé)

Épreuves (pour les DEUX concours EN FONCTION DES SPÉCIALITÉS ET DISCIPLINES) à partir du 1^{er} février 2027 (date nationale)

Les plannings et lieux de déroulement seront établis par chaque Centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.

CONCOURS	
Ce concours comprend - un concours externe sur titres avec épreuves, - un concours interne sur épreuves, - 4 spécialités : - Musique - Art dramatique - Arts Plastiques - Danse Dans la spécialité arts plastiques, le concours interne est un concours sur épreuves et, dans les autres spécialités, le concours interne est un concours sur titres et épreuves. La spécialité musique comprend les disciplines suivantes : violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, piano, orgue, accordéon, harpe, guitare, percussions, direction d'ensembles instrumentaux, chant, direction d'ensembles vocaux, musique ancienne (tous instruments), musique traditionnelle (tous instruments), jazz (tous instruments), musique électroacoustique, professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments), accompagnateur (musique et danse), professeur d'accompagnement (musique et danse), formation musicale, culture musicale, écriture, professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique). La spécialité Danse comprend trois disciplines : danse contemporaine, danse classique, danse jazz. La spécialité Arts plastiques comprend les disciplines suivantes : Histoire des arts ; Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication ; Philosophie des arts et Esthétique ; Peinture, Dessin, Arts graphiques ; Sculpture, Installation ; Cinéma, Vidéo ; Photographie ; Infographie et création multimédia ; Espaces sonores et musicaux ; Graphisme, Illustration ; Design d'espace, Scénographie ; Design d'objet. La spécialité art dramatique ne comporte pas de discipline.	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	
EXTERNE (sur titres avec épreuves)	Les candidats au concours externe sur titres avec épreuve (spécialités Musique et danse et Art dramatique) et au concours externe sur titres avec épreuves (spécialité Arts plastiques) d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique doivent être titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : 1° Pour les spécialités Musique et Danse : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat ; 2° Pour la spécialité Art dramatique : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat obtenu dans la discipline Art dramatique ; 3° Pour la spécialité Arts plastiques : a) Un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat (bac + 3) ; ou b) Un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 ; ou c) Un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié : Les candidats non titulaires du titre ou diplôme requis pour se présenter au concours externe (sauf pour la spécialité danse) peuvent solliciter la commission d'équivalence des diplômes. Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. - Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle - www.cnfpt.fr. ou peuvent bénéficier d'une dérogation (pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs, arbitres et juges de haut niveau.) – dispenses légales pour toutes les spécialités sauf la danse (profession réglementée) Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.
INTERNE (sur épreuves)	Le concours interne est ouvert - aux assistants d'enseignement artistique = ATEA – ATEA Pal de 2^e classe – ATEA Pal de 1^{re} classe – pas d'accès au concours interne pour les PEA contractuels - justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours (soit au 01.01.2027) de trois années au moins de services publics effectifs (équivalent temps complet) - en poste à la date de clôture des inscriptions (soit le 29 octobre 2026) – décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié - ayant suivi une formation spécifique ou ayant obtenu un diplôme permettant l'accès au concours externe d'ATEA Pal de 2^e classe (cf ci-dessous définition réglementaire de l'épreuve) - sauf pour la spécialité arts plastiques La définition réglementaire de l'épreuve d'admissibilité pour les spécialités Musique et Danse indique : « Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription. Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe (ancienne appellation assistant spécialisé d'enseignement artistique) ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite, de vingt pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique (coefficient 2) » Les candidats devront justifier avoir suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe ou obtenu l'un de ces diplômes (principalement DE ou DUMI).

**POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT CE CONCOURS EN FONCTION DES SPÉCIALITÉS ET DISCIPLINES, IL CONVIENT DE S'ADRESSER
AUX CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS INDIQUÉS CI-DESSOUS**

Spécialités	Disciplines	CDG organisateur	Site Internet	Spécialités	Disciplines	CDG organisateur	Site Internet
MUSIQUE	Accompagnateur (musique et danse) – Harpe – Musique électroacoustique	CDG 06	www.cdg06.fr	MUSIQUE	Orgue	CDG 45	www.cdg45.fr
	Accordéon	CDG 77	www.cdg77.fr		Percussions	CDG 33	www.cdg33.fr
	Alto et Basson	CDG 31	www.cdg31.fr		Trombone	CDG 37	www.cdg37.fr
	Chant – Jazz (tous instruments) – Musique traditionnelle (tous instruments) – Piano	CDG 35	www.cdg35.bzh		Trompette	CDG 62	www.cdg62.fr
	Clarinete - Guitare	CDG 69	www.cdg69.fr		Tuba	CDG 49	www.cdg49.fr
	Contrebasse – Harpe – Violoncelle	CDG 59	www.cdg59.fr		Violon	CDG 13	www.cdg13.fr
	Cor	CDG 44	www.cdg44.fr	Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées		En attente d'affectation	
				ART DRAMATIQUE	Pas de disciplines	CDG 44	www.cdg44.fr
	Culture musicale – Écriture – Musique ancienne (tous instruments)	CIG PC	www.cig929394.fr	DANSE	Danse (contemporaine, classique et jazz)	CDG 81	www.cdg81.fr
	Direction d'ensembles instrumentaux – Direction d'ensembles vocaux – Professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique)	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr	ARTS PLASTIQUES	Histoire des arts ; Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication ; Philosophie des arts et esthétique ; Peinture, dessin, arts graphiques ; Sculpture, installation ; Cinéma, vidéo ; Photographie ; Infographie et création multimédia ; Espaces sonores et musicaux ; Graphisme, illustration ; Design d'espace, scénographie ; Design d'objet.	CDG 34	www.cdg34.fr
	Flûte traversière	CDG 63	www.cdg63.fr				
	Formation musicale - Professeur d'accompagnement (musique – danse)	CDG 54	www.cdg54.fr				
	Hautbois - Saxophone	CDG 76	www.cdg76.fr				
	Musique électroacoustique	CDG 06	www.cdg06.fr				

À noter : Pour l'inscription à ces concours, vous devez vous rendre sur la plateforme www.concours-territorial.fr, créer votre compte ou utiliser France-Connect puis vous pourrez choisir le Centre de gestion organisateur de votre spécialité et / ou discipline.

ANNEXE

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne organise
le concours de Professeur d'enseignement artistique classe normale dans la spécialité **MUSIQUE** – Discipline **ACCORDÉON**

Nombre de postes ouverts

Concours Externe	Concours Interne	Total
8	2	10